



<p>Douanes Djiboutiennes</p> 	<p align="center"><b>Convention d'utilisation du système de dédouanement automatisé</b> <b>SYDONIAWORLD</b></p>	
--	---	--

**Convention d'utilisation du système douanier automatisé**

**SYDONIAWORLD**

Entre les soussignés ci-dessous :

**La Direction des Douanes et des Droits Indirects** d'une part, en tant que fournisseur de service public à savoir la technologie de Système de dédouanement automatisé SYDONIAWORLD; et d'autre part,

Le bénéficiaire de ce service :

Raison sociale : .....

Profession exercée.....

Identification fiscale.....

En Qualité de .....titulaire d'agrément de :

.....No.....

Sis à .....

Sollicite l'obtention d'un compte d'accès VPN au système SYDONIAWORLD

**Article 1 :** La douane consent la connexion sur son système SYDONIAWORLD, sous réserves des conditions légales prévues en vigueur, outre les services publics concernés, à tout opérateur agréé pour l'exercice de sa profession et fournisseur d'un service dans le cadre du commerce international.

**Article 2 :** Chaque opérateur économique désirant se connecter sur SYDONIAWORLD doit respecter les conditions légales et réglementaires régis par le code de la douane et s'engager par la présente convention à n'utiliser le système que pour les fonctions qui lui sont spécifiées dans le système, dans les lieux de fonctionnement prévus (son propre local, cohabitation avec un confrère ou la salle banalisée) et selon le nombre de code d'accès accordé.

**Article 3 :** Tout opérateur disposant d'un droit de connexion sur SYDONIAWORLD est tenu d'informer immédiatement par écrit la douane pour tout changement de lieu professionnel, pour toute séparation d'un de ses employés ou tout autre événement afin de prendre les mesures adéquates à cette situation.

**Article 4 :** Tout opérateur connecté sur SYDONIAWORLD est responsable pour les infractions et les dommages qu'il peut causer aux autres utilisateurs, à l'administration ou au système par une mauvaise utilisation.

**Article 5 :** La douane se réserve le droit de déconnecter tout opérateur ne respectant pas les clauses sécuritaires et professionnelles d'utilisation du système nonobstant aux éventuelles poursuites judiciaires dont l'utilisateur peut faire l'objet.

Pour la Direction des Douanes  
Et Des Droits Indirects

Pour l'opérateur sur SYDONIAWORLD

Signature Lieu et Date

Signature Lieu et Date

.....

.....

**Fait en double exemplaires : une pour la douane, l'autre pour le bénéficiaire**

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION DES DOUANES**

<b>Code d'accès</b>	<b>Mot de passe</b>
..... .....	..... (A changer à la 1ere connexion) .....

*Fait en double exemplaires : une pour la douane, l'autre pour le bénéficiaire*